



PARILLY

Le 07/12/21

Compte-rendu de la visite de quartier du 19 novembre 2021

Participants :

Président : M. Murat YAZAR

Correspondant de territoire : M. Loïc CAPDEVILLA

Adjointe au conseil de quartier : Mme Samira MESBAHI

Délégués :

ALI Djae

CANDY Martine

GUITTON Kévin

BOTTEX Georges

DORIER Hélène

MAÏLY Samia

CALIK Ahmet

LOUIS Georges

ROUSSELOT Danielle

Technicien Cadre de Vie: M. François NAVARRO

Présence de 2 délégués et 2 habitants

Itinéraire : Place Grandclément, rue Pierre Stoppa, rue Anatole France, rue Clos Verger, Rue Muntz, rue Guiard, rue Labourbe

- Absence de signalisation d'interdiction des stationnements Place Grandclément (esplanade face station métro) :

Une demande de pose de bordures collées sur la petite esplanade de la place Grandclément a été exprimée ceci afin de limiter le stationnement sur le trottoir

Réponse du service voirie :

La pose de bordures collées n'est pas envisageable ici : l'abaissement de trottoir est prévu pour permettre la circulation des cycles et le passage des piétons. Cela crée une sorte "d'appel d'air" pour les véhicules, qui s'y stationnent volontiers. La demande est transférée à la métropole pour suite à donner.

(En attendant les aménagements, demande de verbalisation par les ASVP).

- Demande de faire retracer le traçage de la piste cyclable (vers le passage à côté de la résidence Muntz) suite aux travaux autour de la place Grandclément :

Réponse du service Voirie :

La demande est transférée à la métropole pour suite à donner.

Présence de véhicules sur cet espace non autorisé à stationner d'où une demande de verbalisation par les ASVP en attendant les aménagements .

- Problèmes rue Pierre Stoppa

La rue Pierre Stoppa est une source de conflits : les habitants sont assez remontés (problèmes de deals, de collecte des poubelles et de stationnement).

Pendant la visite, présence de 4 individus vers le muret avec chaises et au moins 4 véhicules faisant des allers-retours dans l'impasse. Le président du CQ demande l'installation d'une caméra pour verbalisation.

Pour la collecte de déchets, il y a un problème d'accès du camion (véhicules gênants sur les 2 côtés de la rue). Demande de rassembler les poubelles rue Germaine et rue Stoppa.

Signalement de 2 véhicules gênants (Stoppa/Germaine) : un appartenant au commerce de pièces détachées dans la rue (prise de contact faite pour enlever le véhicule), l'autre étant verbalisé.

Des études sont en cours par la ville et la Métropole pour améliorer la circulation dans cette rue.

Réponse du service Voirie :

La signalétique sera à vérifier (panneau de "circulation interdite" qui possède un panneau "sauf riverain). La question est de savoir si ce dernier est réglementaire. En réalité, rien ne le permet dans la loi, mais rien ne l'interdit non plus. Des décisions de justice sont venues compléter la question : la Cour de cassation avait retenu que «pour avoir conduit son véhicule terrestre à moteur dans une voie interdite à la circulation sauf aux riverains, ce qu'il n'était pas, et de surcroît en sens interdit, Y... doit se voir opposer, en vertu de l'article 4 de la [loi du 5 juillet 1985 tendant à l'amélioration de la situation des victimes d'accidents de la circulation], une limitation de son droit à indemnisation à hauteur d'un quart ».

- **Enseigne "Rayan Store" située 34 rue Anatole France**

Le président du conseil de quartier demande si ce commerce possède une autorisation d'occupation de l'espace public (étalage à l'extérieur sur le trottoir). Une prise de contact avec le gérant a été faite.

Même question pour l'enseigne "Kebab Braise" (terrasse sur le trottoir).

Réponse du service Voirie :

Il n'existe pas d'autorisation de voirie accordée pour ces commerces : un courrier pourra être fait les invitant à régulariser leur situation.

Présence d'un squat et de déchets sur cette rue.

Présence de véhicules gênants qui sont verbalisés.

- **Place de parking située angle A. France / Clos verger poserait problème de visibilité sur la rue.**

Réponse du service Voirie :

Un espace de stationnement a déjà été neutralisé pour permettre une meilleure visibilité et sécuriser la circulation des piétons.

La place de stationnement est également située dans le sens de circulation et est située à 5m du passage piéton ce qui est conforme à la réglementation.

- **Stationnement angle rue Labourbe / Guesde**

Vers le groupe scolaire, il y a des stationnements gênants devant le terre-plein central et le portail, le président du CQ demande un aménagement.

Réponse du service Voirie :

Une demande a été faite pour trouver une solution afin d'éviter que les parents d'élèves stationnent sur le trottoir juste devant le groupe scolaire. La Métropole de Lyon est bien informée de cette problématique. Une relance va être mise en œuvre par la Ville.

- **Demande de mise en sens unique de la rue Jeanne Labourbe jusqu'à la rue de l'Eglise (A instruire)**